

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Pétition : gagnons ensemble la fin des A.P.C.

- Archives - année 2016 / 2017 - Année scolaire 2016-2017 - Actualités syndicales nationales -

GAGNER ENSEMBLE LA FIN DES APC
Du temps pour mieux travailler

DU TEMPS, DES MOYENS ET DE LA CONFIANCE : ON CONTINUE !

Et maintenant du temps !

Alors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC). Jugées inutiles par une très grande partie des enseignants (voir page 3).

Il y a urgence : nous avons besoin de moyens et de temps. La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournables le travail en équipes, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux, et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libre, du soutien, des moyens qualitatifs et une formation continue adaptés de ce fait.

SNUipp-FSU 65 Une mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est ainsi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. Edifions ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC.

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE : UNE OCCASION MANQUÉE

En juin dernier, lors d'un Comité de Travail des Enseignants (CTE) 2015, le ministère a présenté un nouveau contrat de travail des enseignants de service. Le ministère s'est donc limité à une négociation de base dans le cadre réglementaire. Nous avions pour notre part une très bonne volonté pour les enseignants de service. Le ministère, bien que reconnaissant la charge de travail des enseignants, a refusé de mettre en œuvre des mesures visant à réduire le temps de travail des enseignants de service.

Date de mise en ligne : mercredi 14 septembre 2016

Description :

Du temps, des moyens et de la confiance : on continue en s'engageant dès à présent pour la suppression des APC.

Mise à jour du 14 septembre : réponses aux questions que se posent les collègues sur l'action "Fin des APC".

Y a-t-il un « risque » si je m'engage en ligne à ne pas faire les APC ? Il n'y a aucun risque. L'engagement à ne pas mettre en place les APC ne deviendra effectif que lorsque le SNUipp-FSU se sera adressé à la ministre et donnera officiellement la consigne syndicale. Chaque engagement participe de la construction et de la réussite de l'action collective pour obtenir l'ouverture de discussions.

A partir de quand ne met-on pas en place les APC ? Actuellement, le SNUipp-FSU recueille les engagements des enseignant-es à ne plus mettre en place les APC. Dès que 35 000 collègues se seront engagé-es, le syndicat informera largement la profession et la ministre du lancement effectif de la consigne syndicale de ne plus mettre en place les APC. C'est à partir de ce moment que les enseignant-es qui s'y seront engagés, voire au-delà, ne mettront plus en place les APC. Par ailleurs, il n'y a aucune obligation à débiter les APC dès la rentrée, ces 36 heures sont annuelles.

Et lorsque la consigne sera lancée, quels seront les « risques » ? Certain-es inspecteurs-trices et Dasen pourraient exercer des « pressions » auprès des enseignant-es engagé-es dans la consigne syndicale du SNUipp-FSU. Mais la démarche engageant au moins 35 000 collègues à suspendre les APC permet de créer un rapport de force plus élevé qu'un simple face-à-face entre un-e enseignant-e et son IEN.

Ne pas mettre en place les APC, est-ce un « service non fait » ? En principe, ne pas remplir la totalité de ses obligations de services peut être considéré comme un « service non fait ». Et un « service non fait », comme une journée de grève par exemple, entraîne un retrait de salaire. En réalité, le temps des APC est un temps annualisé, il ne pourrait y avoir de sanctions financières avant même que ce temps ne soit écoulé. Et surtout c'est un rapport de force que nous voulons construire collectivement (voir la question précédente).

Je suis seul-e dans mon école à vouloir m'engager à ne plus mettre en place les APC, est-ce possible ?

L'idéal est d'être le plus nombreux possible mais cela n'empêche pas une partie des enseignant-es de l'école de s'engager dans la consigne syndicale tandis qu'une autre partie continue de mettre en place les APC. Pour autant, la préoccupation du temps de travail est une préoccupation constante pour toutes les équipes. Bien évidemment, les enseignant-es mettant en place les APC en début d'année pourront ensuite rejoindre en cours d'année la consigne syndicale.

Concrètement si on ne met plus en place les APC, que fera-t-on de ce temps dégagé ? Cette heure hebdomadaire dégagée permet de travailler autrement, notamment pour se concerter et échanger entre enseignant-es tout en dégageant du temps pour rencontrer les parents. Actuellement, les enseignant-es consacrent en moyenne 2h30 par semaine à ces activités, soit quasiment le double du temps prévu dans les 108 heures.

Le SNUipp-FSU mettra à disposition des enseignant-es des outils permettant de montrer que ce temps dégagé est utilisé au service de l'école et des élèves.

Du temps, des moyens et de la confiance : on continue en s'engageant dès à présent pour la suppression des APC. A partir de 35 000 engagements, le SNUipp-FSU s'adressera à la ministre et nous mettrons alors en action la suppression des APC.

L'an dernier, vous avez été nombreuses et nombreux à signer la pétition pour exiger la fin des APC et redonner ce temps aux équipes. Pour l'obtenir, le SNUipp-FSU vous invite à vous engager dès maintenant à ne plus mettre en place les APC.

C'est notre nombre qui donnera de la force à notre action et à partir de 35 000 engagements, le SNUipp-FSU s'adressera à la ministre pour que notre temps de travail réponde aux exigences de notre métier. Nous mettrons alors en action la suppression des APC.

Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC !

Plus d'infos dans le pdf ci-dessous (cliquer sur l'image).

GAGNER ENSEMBLE LA FIN DES APC
Du temps pour mieux travailler

DU TEMPS, DES MOYENS ET DE LA CONFIANCE: ON CONTINUE !

Et maintenant du temps !

Alors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et le répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où le ministère de nos obligations de service annuel a été l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC), jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants (voir page 5).

Il y a urgence. Nous avons besoin de moyens et de temps. La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou de élèves en difficulté rendent incontournables les travaux en équipes, comme les multi-pôles partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue adaptée de ce fait.

Alors que notre métier est un métier moderne, le générique en France n'est toujours pas au niveau des autres européens en matière d'équipement et continue à être plus insuffisant que les autres. La France est aussi un pays où est l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. Gagnons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient posés bien toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC.

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE : UNE OCCASION MANQUÉE

En juin dernier, lors d'un Comité de dialogue avec les enseignants (CDE), le ministère a présenté un nouveau projet de loi relatif à la profession de professeur des écoles. Ce projet de loi a pour objectif principal de garantir la continuité pédagogique et d'assurer la réussite de tous les élèves. Les APC, qui représentent une occasion manquée, sont mentionnées dans le décret d'application du 4 février 2012.

Le ministère a donc limité à une obligation de service les enseignants. Nous avons pour notre part, nous nous sommes engagés à garantir nos obligations de service, à assurer la continuité pédagogique et à assurer la réussite de tous les élèves.

Nous avons donc engagé la suppression des 20 heures d'APC comme première étape. Le ministère, bien que reconnaissant l'importance de l'enseignement, a refusé de réviser cette obligation. Il s'agit d'une occasion manquée pour faire évoluer notre métier. En conséquence, le SNUipp-FSU, comme FC et la CFT, a voté contre ce décret, l'UNSA et le SCEE votant pour.

Vers la fin des APC

Pour vous engager, c'est très simple : cliquez sur le lien ci-dessous.

<http://findesapc.snuipp.fr>